

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerfa

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité er	vironnementale	
Date de réception :	Dossier complet le : 15/11/2022		N° d'enregistrement :
15/11/2022	15/11/2022		2022-6561
	1. Intitulé du pr	oiet	
Extension de l'entrepôt de stockage sis ZA			
		g ( · ·,	
2. Identification d	u (ou des) maître(s) d'ouvra	ge ou du (ou des)	pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique			
Nom	Prénom		
2.2 Personne morale			
Dénomination ou raison sociale	SCCV BIBI		
Nom, prénom et qualité de la personne	DE DRIESEN Nicolas, Direct	eur Adjoint	
habilitée à représenter la personne morale			
RCS / SIRET 9 1 3 8 5 4 4	1 0 0 0 0 1 0	Forme juridique	Société civile de construction vente
Joian	ez à votre demande l'anı	nexe obligatoire	n°1
3. Catégorie(s) applicable(s) du table			22-2 du code de l'environnement et
	dimensionnement correspo	<u> </u>	
N° de catégorie et sous-catégorie			s seuils et critères de la catégorie utres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1. ICPE a) Autres ICPE autorisation	Extension du bâtiment exist	ant SPHERE DISTRI	BUTION soumis à procédure
	administrative d'autorisatio	-	<del>-</del>
			nant 2 locaux de charge. L'extension ugmentation de capacité de stockage
	1	-	ugmentation de capacité de stockage ure. Situation actuelle=92125 m3.
	Situation projetée=218528		are situation detache 52123 ms.
	SDP créée: 9956,31 m <sup>2</sup>		
	4. Caractéristiques génér	ales du projet	
Doivent être annexées au présent formu	·	•	) formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éven			
Le projet consiste à réaliser une extension			
DISTRIBUTION. Aucune extension des limi de 46191 m <sup>2</sup> . Ce projet ne nécessite aucur		ccompagne ce proj	jet. L'assiette giobale du terrain restera
La SDP projetée est de 9956,31 m <sup>2</sup> , avec 2		vement de 4113 m <sup>2</sup>	<sup>2</sup> et de 5533 m <sup>2</sup> de surface utile de
stockage. La hauteur au faîtage sera de 13			
Le site est actuellement soumis à enregist	rement pour la rubrique 1510	) (suite à la modific	ation de la nomenclature par le décret
2020-1169 du 24 septembre 2020) et régi	t par son Arrêté Préfectoral du	ມ 9 avril 2009. Une ເ	demande de bénéfice des droits acquis

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

au titre de la rubrique ICPE 1510 a été effectuée le 21/02/22 par SPHERE Distribution auprès des services administratifs

soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau pour la rubrique 2.1.5.0.

préfectoraux, actée par courrier n°5-2022-0348 le 24/03/22. Le site restera soumis à enregistrement au titre des ICPE pour cette rubrique 1510 (intégrant désormais 1530,2662,2663) et restera soumis à déclaration pour la rubrique 2925. Le site sera enfin

Les modalités de stockage seront identiques aux cellules existantes (racks fixes et masse). Le projet s'accompagne d'adaptation de moyens à proximité:voirie,voie de circulation « pompier » périphérique, modification des réseaux enterrés, espaces paysagers

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif d'augmenter la capacité de stockage du bâtiment existant.

Ce projet d'extension est conduit par le maître d'ouvrage avec une approche de type certification BREEAM Very Good comme objectif minimum (et niveau excellent si possible).

### 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux auront lieu sur une période de 10 mois environ après obtention des différentes autorisations et seront réalisés par des entreprises spécialisées. Ils comprendront les phases suivantes: terrassement (décapage de surface et nivellement), gros oeuvre, réalisation de voiries et réseaux (électrique, eaux, télécom...). La réalisation de cette construction est prévue pour l'année 2023.

Des zones spécifiques seront créés pour assurer le tri des déchets de chantier.

L'extension sera construite en charpente béton avec une stabilité au feu de 60 minutes. Des murs coupe-feu séparatifs REI120 seront présents entre chacune des 2 nouvelles cellules et les cellules du bâtiment existant.

Les nouveaux locaux de charge seront séparés de la partie entrepôt par un mur coupe-feu REI120. La paroi Sud (quais) sera réalisée en bardage métallique double peau.

Les nouvelles voies de circulation et de stationnement seront réalisées en enrobé.

Le bâtiment sera équipé de 12 nouveaux quais de chargement-déchargement en façade sud de l'extension (6 quais + 1 rampe de plain-pied par cellule).

Le projet prévoit 3 nouvelles places de stationnement pour poids-lourds (5 au total) et 48 pour véhicules légers (98 au total).

Les besoins pour le sprinklage n'ont pas identifié la nécessité d'installer ou de modifier la réserve d'eau existante de 460 m3 du site.

Le traitement architectural du bâtiment permettra son intégration dans son environnement, selon les prescriptions du PLU. Une attention particulière sera accordée à la faune et la flore en phase de chantier avec notamment une adaptation du calendrier des travaux aux enjeux écologiques de la zone.

#### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, il s'agira d'une activité classique d'entrepôt logistique avec les phases de réception, de stockage, de préparation et d'expédition de produits par poids-lourds.

Les produits stockés au sein du bâtiment existant et de son extension seront des produits combustibles relevant des rubriques 1510 (combustibles),1530 (papiers-cartons),1532 (bois), 2662-2663 (matières plastiques) acheminés par poids-lourds. Absence de produits dangereux.

Le stockage des produits sera réalisé en racks métalliques simples et doubles sur 6 niveaux et en masse sur palettes bois (absence de stockage en vrac). La hauteur maximale de stockage sera de 10,5 m.

Cette installation sera exploitée dans le cadre d'un bail locatif.

Les accès VL et PL seront dissociés afin d'éviter les croisements de flux.

L'habitation la plus proche est une habitation isolée construite de l'autre côté de la RD937 à moins de 20 m à l'Est de la limite foncière (et 45 m environ du bâtiment). Les autres habitations sont localisées à 85m au Sud-est et 115 m au Nord des limites d'emprise foncière.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).								
Examen au cas par cas En parallèle réalisation d'un porter à connaissance ICPE au titre de l'article R181-46 du Titre VIII du Livre 1er du Code de								
l'Environnement pour la modification de Permis de construire (PC) de l'extension			nnexes					
Permis de construire (PC) de l'extension de l'entrepôt et ses aménagements annexes								
4.5 Dimensions et caractéristiques du	orojet et superfic	ie globale de l'opératio	n - préciser le	es unités de mesure utilisées				
Grand	deurs caractéris		-	Valeur(s)				
SDP extension / SDP totale Volume extension 1510 / Volume total	da l'antropât 15	510 (intágrant dásarma	ic 1520	9956,31 m <sup>2</sup> / 18153,11 m <sup>2</sup> 126767 m3 / 218528 m3				
1532, 2663)	de l'entrepot is	oro (integrant desorma	13 1330,	120707 11137 218328 1113				
Puissance ateliers de charge dans l'ext	ancion / Duiccar	aca totala 2025 da l'anti	ranôt	150 / 206 kW				
Volume stockage 1532 extérieur pour		ice totale 2929 de l'enti	ерос	<1000 m3				
4.6 Localisation du projet								
Adresse et commune(s)	Coordonné	es géographiques <sup>1</sup>	long 01°3	1 ' 4 2 " 4 O <b>Lat.</b> 4 7 ° 0 5 ' 0 9 " 4 N				
d'implantation			<u> </u>	<u> </u>				
Bâtiment Sphère Distribution ZA les Fromenteux		tégories 5° a), 6° a), b) b) 9°a),b),c),d),						
44140 Le Bignon		),12°,13°, 22°, 32°, 34°, b) de l'annexe à						
parcelles cadastrées ZY128 et ZY127 pour l'extension		22-2 du code de						
	Point de de	épart:	Long °	_'" Lat ° ' " _				
	Point d'arri		Long °	_'" Lat°'"_				
		s traversées :						
	Le Bignon (	44)						
J	oignez à votre	e demande les anne	exes n° 2 à c	6				
4-01 11 11 11 11 11 11								
4.7 S'agit-il d'une modification/extens 4.7.1 Si oui, cette installation o	sion d'une insta u cet ouvrage	llation ou d'un ouvrage e a-t-il fait l'objet d'	e existant ? une évaluat	Oui × Non on ion				
environnementale ?				gistrement au titre de la rubrique				
				nomenclature)* et à déclaration pour oral d'autorisation d'exploiter en				
		vigueur date du 09/04	-	oral a datorisation a exploiter en				
4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme différentes composantes de votre			4 m3) et 2663	(10837m3) incluses désormais dans la				
	indiquez à quelle date il a été autorisé ?							
		nouveau stockage de l cadre du projet	oois extérieur	< < 1000 m3 (1532) envisagé dans le				

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

# 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		×	La ZNIEFF la plus proche se trouve à environ 2,8 km au Sud du site (ZNIEFF DE TYPE 1 Identifiant : 520616258 "PRAIRIES ET BOIS TOURBEUX DU MARAIS GATÉ")
En zone de montagne ?		×	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	La zone couverte par un arrêté de Biotope la plus proche est située à environ 25 km au Nord (Identifiant : FR3800316 "Tourbiere De Logne")
Sur le territoire d'une commune littorale ?		×	Le Bignon est située à 36 km de la côte atlantique
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	Le site le plus proche est la Réserve naturelle nationale identifiée sous le n° FR3600048 "Lac De Grand-Lieu" située à 9,6 km à l'Ouest du site
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		×	La 3è échéance 2018-2022 du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de l'état en Loire-Atlantique a été approuvée le 17/12/20. Aucun des axes de transport visés par le PPBE de l'État ne concerne la commune du Bignon. La carte de classement sonore montre que le site est dans une zone d'exposition au bruit issu de la RD937 (carte de bruit stratégique des infrastructures de transport terrestre). Hors zone du PEB de l'aéroport Nantes-Atlantique approuvé en 2004.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	Le Monument Historique le plus proche est situé à environ 3,2 km à l'Ouest du site (Château de la Freudière identifié sous le n°2009280003)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	La zone d'implantation du projet n'est pas concernée par une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation. Absence de zone RAMSAR dans un rayon de 6,3 km autour du site (Lac De Grand-Lieu n°FR7200014 à l'Ouest). Le diagnostic environnemental ENTIME (en Annexe) a noté la présence d'une zone humide à jonc par critère floristique et pédologique sur environ 45 m² sur la parcelle ZY128. Cette zone sera conservée dans le cadre du projet

			La commune du Bignon (et donc le site) n'est pas couverte par un PPRn et n'est pas
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		K	concernée par un PPRt.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	Le site du projet n'est pas localisé sur des sols pollués. Absence de site BASOL ou SIS sur la commune du Bignon. Absence de site BASIAS sur le terrain de Sphere Distribution. BASIAS le plus proche: ancien site ESSO STANDARD (STE) n°PAL4400913 (station service) à environ 230 m au Nord.  Le terrain du projet d'extension est actuellement un espace vert inoccupé qui n'a pas fait l'objet d'une occupation industrielle par le passé
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?			Absence de captage en eau ou de périmètre de protection de captage sur la commune du Bignon. Absence d'Aire d'Alimentation de Captage (le plus proche: AAC du barrage du Longeron à environ 35 km à l'Est)
Dans un site inscrit ?			D'après l'Atlas du patrimoine du ministère de la culture, la zone d'étude ne se trouve pas dans un site inscrit.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		x	Les zones Natura 2000 les plus proches sont situées à 6,8 km à l'Ouest: Directive Habitat et Oiseaux – Lac de Grand-Lieu n°FR5200625 et n°FR5210008. Le projet ne relève d'aucune liste départementale induisant une évaluation d'incidence Natura 2000.
D'un site classé ?			La commune du Bignon ne possède pas de site classé. Le plus proche est le Lac de Grand-Lieu et ses abords à environ 6,4 km à l'Ouest du site

# 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

# 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

veuillez comp	oleter le tableau suival 	nı : 		
Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	×		Absence de prélèvements directs dans le milieu naturel. Aucune consommation d'eau n'est liée à l'activité de stockage. Les prélèvements d'eau actuels se font dans le réseau public de la commune. L'eau est utilisée pour les besoins sanitaires/douches, eau incendie et lavage de sol de l'entrepôt. Environ 180 m3/an supplémentaires du fait de l'extension. Aucun prélèvement d'eau souterraine ne sera réalisé dans le cadre de l'extension. L'impact du projet sur les prélèvements en eau est faible.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		x	Aucun forage/captage d'eau souterraine et aucun rejet dans ce milieu ne seront réalisés dans le cadre de l'extension (les masses d'eau souterraines ne seront donc pas modifiées).  Absence de modification du bassin de rétention des eaux pluviales et d'incendie existant sur site.
	Est-il excédentaire en matériaux ?			Le projet prévoit opérations de terrassement générant des terres excavées. Les volumes de matériaux excavés ne peuvent être évalués à ce stade du projet. Cependant, l'équilibre déblais/remblais sera recherché pour les travaux. Les éventuels excédents seront évacués en filière agrée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		_	voir paragraphe précédent. Au regard de la topographie, il ne devrait pas y avoir besoin d'apport de matériaux extérieurs, excepté pour les aménagements paysagers qui sont susceptibles de nécessiter l'amenée de la terre végétale. Dans tous les cas, l'équilibre déblais/remblais sera recherché.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?	x		Le projet consiste à créer une extension du bâtiment. La partie de terrain est actuellement non construit, avec prairies en friche. Le rapport de Diagnostic environnemental faune-flore et zone humide de la société ENTIME d'octobre 2022 a conclu sur le fait que "les enjeux écologiques du projet ont été définis comme étant très faibles à modérés mais des mesures d'évitement et de réduction seront mises en place, notamment durant la phase chantier." (voir document ENTIME annexé).
			ж	Les zones Natura 2000 les plus proches sont situées à 6,8 km à l'Ouest: Directive Habitat et Oiseaux – Lac de Grand-Lieu n°FR5200625 et n° FR5210008 (voir document ENTIME annexé).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		ĸ	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×		Le terrain de l'extension est composé des parcelles cadastrées ZY127 et ZY128p d'une contenance totale de 46191 m². La surface imperméabilisée (toiture + voirie) du projet est de 33890 m². Parcelle ZY127 actuellement occupée par prairie en friches. Absence de consommation d'espace forestier et maritime
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	×		Site non concerné par un PPRt. Les activités de stockage généreront les mêmes risques technologiques que ceux associés au bâtiment existant. Pas de site nucléaire et Seveso à proximité. ICPE TERRENA (activité des stockage de céréales en silo) à 350 m au Sud. Canalisation de transport de gaz à environ 150 m à l'Est (terrain hors SUP). Commune concernée par le risque transport de matières dangereuses (TMD) associé à la RD937 en limite est.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?			Sur la commune du Bignon, le risque naturel recensé dans le DDRM44 est la tempête et le séisme (zone de sismicité 3). Le site est localisé au seine d'une zone d'exposition au retrait-gonflement des sols argileux à aléa modéré.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		x	Le projet conduira à une augmentation modérée du trafic routier par rapport au trafic actuel associé au bâtiment existant (rejets diffus). Le moteur des véhicules sera à l'arrêt lors des phases de chargement et de déchargement. Les nuisances liées au bruit et à la circulation ne seront pas significativement modifiées. L'activité de logistique n'est pas susceptible de générer des risques sanitaires.  Pas d'impact également en phase chantier.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		La circulation des poids-lourds et véhicules légers aura lieu uniquement en période diurne. Extension : 24 PL/j et 50 VL. Trafic estimé à 36 AR/j pour les PL et 75 AR/j pour les VL
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×		Le bruit en phase chantier sera limité aux engins de travaux pendant la période de travaux. Le bruit engendré par le site au global (bâtiment existant et extension), principalement dû à la circulation routière et aux équipements techniques, respectera les valeurs seuils réglementaires en limite de propriété et au niveau des ZER. Des mesures seront réalisées après la mise en exploitation.  Nuisances sonores provenant de la circulation sur la RD937 en limite est.

				L'activité logistique n'est pas la source d'émissions olfactives.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		×	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<b>x</b>	x	Le projet pourra émettre des vibrations mécaniques lors de la phase de chantier en journée par l'action des engins et outils de chantier. Le projet n'engendrera pas de vibrations significatives en phase d'exploitation perceptibles par les structures bâties environnantes
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<b>x</b>	×	Le site fonctionne actuellement du lundi au vendredi, de 5h à 18h. Les seules émissions lumineuses seront celles liés au fonctionnement du site (parking du personnel, cheminement piéton et voie périphérique). Le parking et les façades seront éclairés dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Réduction de la pollution lumineuse nocture (extinction ou réduction du niveau d'éclairement entre 23h00 et 5h00). Environnement péri-urbain non lumineux.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×		Le trafic supplémentaire de PL et VL occasionnera des gaz d'échappement supplémentaires (émissions diffuses). Les engins de manutention utilisés seront électriques et seront rechargés au sein des deux nouveaux locaux dédiés (émission d'hydrogène lors de la charge).  Absence d'impact notable sur la pollution de l'air locale dû à la proximité de la D937 (voie de grande circulation) au regard du trafic supplémentaire.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		×	Aucun rejet d'eau industrielle ne sera généré.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	ĸ		Le projet sera à l'origine de rejet d'eaux pluviales et d'eaux usées. Le réseau sera aménagé de type séparatif. Les eaux pluviales de toiture seront collectées puis acheminées vers la future noue étanche puis vers le bassin d'orage étanche. Les eaux pluviales de voirie seront traitées par un séparateur hydrocarbures avant de rejoindre le bassin de rétention puis un fossé le long de la D937. Les eaux d'extinction incendie, pour la partie existante du bâtiment ainsi que l'extension, seront collectées et acheminées jusqu'au bassin de rétention existant modifié.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	ĸ		Déchets liés à l'activité de bureau et à l'activité de logistique. Production de Déchets Dangereux (boues du séparateur hydrocarbure (Code Nomenclature 13.05.02*)) et de Déchets Non Dangereux (cartons, bois, palettes, papiers, plastique, polystyrène, déchets ménagers (Code Nomenclature 20.01.01))

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		ж	La construction du futur entrepôt n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique ou paysager.  Maintien de la hauteur similaire entre bâtiment existant/extension. La conception de l'extension par le cabinet d'architecte sera travaillée de manière à créer un projet cohérent avec le paysage local.  D'après la DRAC, la commune du Bignon n'est pas concernée par un arrêté portant délimitation de zonage archéologique.  L'extension sera effectuée sur deux parcelles, occupées en partie par une			
/ Population	modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	×		végétation de type prairie (ancienne parcelle agricole), qui font l'objet d'un fauchage régulier par l'exploitant dans le cadre du bon entretien du site			
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :			
Site en milieu ¡	péri-urbain, hors d'une	zone ir	ndustri	elle.			
Absence de projets connus existants ou approuvés au sens de l'article R122-5 du code de l'environnement à proximité du site. Modification n°9 du plan local d'urbanisme de la commune de Le Bignon (44) N°MRAe PDL-2022-6372: Décision n° 2022DKPDL106 / PDL-2022-6372 du 10 octobre 2022 après examen au cas par cas précise que le projet de modification n°9 du PLU n'est pas soumis à évaluation environnementale.							
6.3 Les incide	nces du projet identifi Non Si oui, décri			ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?			

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Le projet intègre des mesures visant à limiter les effets négatifs de son activité telles que :

- pas de production d'eaux usées industrielles
- pré traitement des eaux pluviales de voirie et régulation des eaux pluviales via noue/bassin et rejet à un débit régulé,
- utilisation du bassin de confinement étanche existant des eaux d'extinction en cas d'incendie
- mise en place de consignes pour la circulation des poids lourds sur site et des consignes visant à limiter les émissions atmosphériques et sonores (arrêt des moteurs des véhicules lors des opérations de chargement/déchargement)
- Production d'énergie d'origine renouvelable: mise en place de panneaux photovoltaïques en toiture de la future extension,
- nombreuses mesures d'évitement et de réduction mises en place durant la phase chantier au regard des enjeux écologiques du projet identifiés dont maintien de la zone humide, maintien de la haie en partie est, déplacement d'orchidées
- Bilan déblai/remblai recherché neutre

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi.

Le porteur de projet prendra toutes les dispositions pour préserver l'environnement et garantir la santé et la sécurité des personnes environnantes. Le projet ne se situe ni dans un espace urbain dense, ni dans un espace naturel classé ou protégé. Il fait l'objet en parallèle d'un porter à connaissance des modifications de la situation initiale autorisée du bâtiment.

L'ensemble des travaux sera réalisé à l'intérieur des limites d'exploitation initiale du site. Les modifications projetées n'impliquent pas de changement de régime de classement au titre de la réglementation sur les ICPE et n'auront pas d'impacts négatifs notables sur l'environnement et les risques accidentels par rapport à la configuration initiale.

Aussi, nous considérons qu'il devrait être dispensé de la réalisation d'une évaluation environnementale.

# 8. Annexes

	3.1 Annexes obligatoires	
	Objet	
	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnair <b>non publié</b> ;	re» - 🗷
:	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'd'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	s'agir <b>x</b>
;	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des passage lointain;  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des passage lointain;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) e 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
,	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c) 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datée complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et d'eau;	es et plan
	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dar autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le proje susceptible d'avoir des effets.	

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

# Objet

Pièce complémentaire n°1: Diagnostic environnemental faune-flore et zone humide de la société ENTIME Réf. Entime 7559-006-001 / Rév. C / 02.11.2022

# 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

Lyon

le, 15/11/2022

SCCV BIBI 30, quai Claude Bernard - 69007 LYON Tél. 04 72 56 39 30 - Fax 04 78 92 93 42 Capital: 1 000.00 € - SIRET 913 864 410 00010 ROS 913 854 410 LYON - NAF: 4110D

TVA INTRACOM . FR56 913 854 410

Signature